

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Christelle MICHEL, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER, Jacqy THEILLOL.

Absents excusés: Florian CHAMIOT-CLERC, Stéphanie RIPERT

Absents : Maud BIDET, Adam AMELLAL,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Jacqueline LEGER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIBTAS (MAISON MEDICALE) (annule et remplace la délibération N°09/2016/08 du 19/12/2016)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de maison médicale et la nécessité d'avoir des délégués de chaque commune pour le suivi du dossier.

Mme LEGER Jacqueline étant déjà titulaire au SIBTAS à la section enfance jeunesse, ne peut être suppléante à la section médicale.

M. ESCALLIER Philippe se porte candidat.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne comme délégués:**
- **Titulaire** : M. BURDET Patrice
 - **Suppléant** : M. ESCALLIER Philippe

II) OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE.

La loi ALUR prévoit le transfert de plein droit de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme aux EPCI.

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté d'Agglomération peuvent s'opposer à ce transfert. La minorité de blocage à atteindre est « au moins de 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes concernées ».

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence du PLU à la communauté d'Agglomération Arlysère et demande au conseil d'Agglomération de prendre acte de cette décision d'opposition.**

III) RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SAVOIE.

Monsieur le maire rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie. Cette convention est arrivée à expiration le 31/12/2016, il convient de procéder à son renouvellement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :**
- **approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels,**

- autorise M. le maire à signer cette convention, avec effet au 01/01/2017 pour une durée de 3 ans
- dit que les crédits nécessaires, soit 120€ par an, sont inscrits au budget primitif 2017.

IV) APPROBATION DES NOMS DE RUE.

Monsieur le maire rappelle qu'une commission des noms de rue a été créée afin d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les noms de rue comme proposés par la commission des noms de rue.

BAYET
Route de Basse Tarentaise
Impasse du Vieux Moulin
Rue de Basmont
Impasse de la Poudrière
Rue de Bayet
Impasse du Clos
Impasse des Petits Vernays
Chemin des Vignes
Rue de la Cascade
Rue des Grands Vernays
LES PLANETS
Impasse des Planets
LES RUSTIES
Chemin des Rusties
Rue des Rusties
CHEF-LIEU
Rue de la Ville
Rue de la Mairie
Rue de la Creusa
Impasse de la Creusa
Place du Murier
Rue de la Contamine
PLACE DU VILLAGE VERS LA MAIRIE
Chemin des Chavonnes
Place de la Liberté
Chemin de la Traie du Mont
Impasse des Grangets
LES TEPPES
Montée des Teppes
Chemin de la Pérrire
Impasse du Rocher de la Dent
Place des Teppes
VERS L'EGLISE
Rue de l'Eglise
Rue des Isles
Montée des Laquais
Chemin de l'Orvet
LA ROCHETTE
Rue des Grands Champs
Chemin de la Traille

V) **AVENANT N°1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'acte d'engagement signé avec l'architecte Jean MARTINATO, maître d'œuvre pour l'extension de la salle polyvalente d'un montant de 23 072, 00€ HT. Le maître d'œuvre souhaite modifier la répartition des honoraires en intégrant un cotraitant : OXALIS bureau fluides.

La répartition sera ainsi faite :

- Part Sarl MARTINATO : 20 602,00€ HT.
- Part OXALIS : 2 470,00€ HT.
- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal : Approuve l'avenant N°1 et autorise M. le maire à le signer.**

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

- ❖ Repas des aînés : dimanche 12 mars 2017.
- ❖ Projet pédagogique proposé par la FRAPNA à l'école de Rognaix pour la protection des amphibiens. Il est proposé d'installer des filets au bord de la route RD 65, après les Isles. Ce projet est financé par l'APTV.
- ❖ Appel d'offre extension de la salle polyvalente : une seule réponse pour le lot « équipement de cuisine ». Une consultation sera relancée.
- ❖ PLU : le plan de zonage est bientôt achevé.
- ❖ Bulletin municipal : distribution 1^{ère} quinzaine de février.
- ❖ Monsieur le maire a reçu M. LASSIAZ Jean-Baptiste qui a un projet de construction de 2 maisons dans la zone à urbaniser de la Ville.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h00.

Fait à Rognaix, le 30 janvier 2017

Affichage le 31 janvier 2017

Le maire,

Patrice BURDET.

